



Guide du parent été 2025

Un été actif, amusant et rempli de découvertes
au camp de jour de Prévost !



Introduction

Bonjour chers parents,

L'équipe du camp de jour de la Ville de Prévost est heureuse d'offrir un environnement permettant aux enfants d'être actifs tout au long de l'été. Notre objectif est de proposer aux jeunes Prévostaises et Prévostoises des activités stimulantes et variées, dans un cadre sécuritaire.

Chaque semaine, le camp propose une programmation riche et diversifiée : activités culturelles, sportives, grands jeux, jeux coopératifs, baignade, etc. Puis, chaque semaine comprend une thématique ainsi qu'une sortie ou une activité spéciale, que vous pourrez découvrir dans le guide.

Notre équipe, composée de quatorze moniteurs, de six accompagnateurs, d'une responsable et de deux chefs de groupe, a pour mission d'offrir une expérience inoubliable, remplie de plaisir et de magie tout au long de l'été ! Pour y parvenir, votre collaboration est essentielle. Voici quelques points importants :

- ✦ Lire attentivement le Guide des parents, un outil d'information pour toute la saison ;
- ✦ Respecter les heures d'arrivée et de départ (9 h à 16 h) ;
- ✦ Veiller à ce que votre enfant soit habillé adéquatement et ait en main le matériel nécessaire, peu importe la température (voir la Trousse du campeur).

Pour toute question ou tout commentaire, n'hésitez pas à me contacter.

Merci de votre précieuse collaboration!

Jean-Sébastien Beauchamp

Technicien mandat gestion des loisirs municipaux

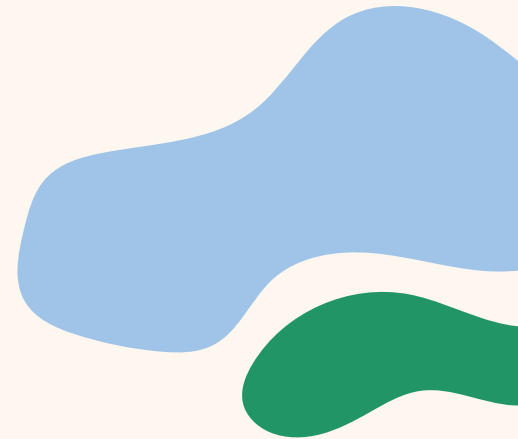
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

450 224-8888, poste 6244

jsbeauchamp@ville.prevost.qc.ca



Équipe



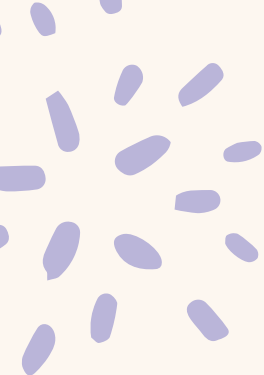
Cupcake
Responsable de camp de jour
450 275-1467
camps@ville.prevost.qc.ca



Turbo
Chef de groupe



Slushie
Chef de groupe



Qui appeller ?



Pour signaler un retard, déclarer une absence, ajouter une personne autorisée à venir chercher votre enfant, venir récupérer votre enfant plus tôt ou pour toute autre situation liée au quotidien du camp, veuillez communiquer avec la responsable présente sur le site du camp de jour :

- ✦ Par téléphone : 450 275-1467
- ✦ Par courriel : camps@ville.prevost.qc.ca
- ✦ Ou encore, informez-nous directement à l'accueil : l'information sera notée dans le cahier d'accueil.

Pour toute question concernant la facturation, l'ajout ou le retrait de semaines de camp, veuillez contacter le service administratif :

- ✦ 450 224-8888, poste 6228

Remise du Chandail



Cette année, vous aurez la possibilité de récupérer le chandail de votre enfant à la suite de la rencontre de parent prévue le 12 juin, 19 h, à la Salle Saint-François Xavier (994, rue Principale).

Si vous ne pouvez être présent-e, vous pourrez récupérer le chandail de votre enfant à l'accueil, lors de la première semaine de camp. Il suffira de demander à parler à la responsable du camp de jour.

Veuillez noter que la couleur du chandail diffère légèrement de celle de l'an dernier. Merci d'utiliser uniquement le chandail remis cette année.

Code de vie de l'enfant



- ✦ L'enfant est respectueux, dans ses paroles et ses gestes, face aux autres enfants et aux animateurs qu'il côtoie tous les jours.
- ✦ La Ville de Prévost applique une politique de tolérance zéro en ce qui a trait à l'intimidation et la violence, les mesures disciplinaires expliquées ci-dessous s'appliqueront selon la situation.
- ✦ L'enfant est respectueux du matériel et de son environnement mis à sa disposition en tout temps.
- ✦ L'enfant s'engage à écouter les directives des animateurs et à les respecter en tout temps.
- ✦ L'enfant s'engage à participer à toutes les activités proposées.
- ✦ L'enfant s'engage à laisser à la maison tous les jouets, jeux électroniques ou objets précieux. Ils sont interdits au camp de jour.



Engagement du parent



- ✦ Le parent s'engage à signer la feuille de présence chaque jour, à l'arrivée et au départ de l'enfant. La personne qui vient chercher l'enfant doit présenter une pièce d'identité. Si une personne non inscrite sur la liste vient chercher l'enfant, le parent doit en aviser la responsable ou les chefs de camp à l'avance. Cette signature confirme la présence de l'enfant au camp.
 - ✦ Le parent s'engage à fournir chaque jour le matériel requis, tel qu'indiqué dans le Guide des parents. Certaines activités spéciales peuvent nécessiter du matériel supplémentaire. Un courriel vous sera envoyé chaque semaine pour vous en informer.
 - ✦ Le parent s'engage à acquitter les frais applicables en cas de retard en fin de journée : Pour les enfants inscrits au service de garde, des frais de 15 \$ s'appliqueront automatiquement après 18 h, auxquels s'ajouteront 15 \$ par tranche de 15 minutes supplémentaires.
 - ✦ Le chandail remis lors de l'inscription doit obligatoirement être porté lors des sorties du camp. Si l'enfant se présente le matin d'une sortie sans son chandail, des frais de 25 \$ seront facturés pour l'obtention d'un nouveau chandail.
 - ✦ Le parent s'engage à informer la Ville de Prévost de tout changement dans l'état de santé de l'enfant, ou de tout renseignement pertinent visant à assurer son bien-être.
-
- * *Une facture sera transmise au plus tard à la fin du camp de jour aux parents ayant des frais à payer. Celle-ci devra être acquittée dès sa réception.*



Mesures disciplinaires

Lorsque l'enfant adopte un comportement jugé inadéquat, les mesures disciplinaires suivantes seront appliquées dans l'ordre énuméré selon la gravité de la situation et la répétition des comportements :

- ✦ L'enfant reçoit un avis verbal par l'animateur.
- ✦ L'enfant reçoit un avis verbal par l'animateur. Le parent sera avisé verbalement en fin de journée par un des membres du personnel du camp.
- ✦ L'enfant est temporairement retiré des activités. Le parent sera avisé verbalement en fin de journée par la responsable ou un des chefs du camp.
- ✦ L'enfant est suspendu pour une journée, au choix de la responsable du camp. Le parent en est avisé verbalement par le technicien en loisir. Un avis écrit et verbal est émis au parent l'avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion citée ci-dessous. Aucun remboursement n'est donné pour la journée de suspension.
- ✦ L'enfant est exclu du camp de jour de la Ville de Prévost pour le reste de l'été. Le technicien en loisir en avise le parent verbalement et par écrit. Un remboursement au prorata des jours écoulés sera remis au parent dans un délai de 2 à 3 semaines (frais d'administration applicables).

* *En cas de violence verbale ou physique, l'enfant sera immédiatement expulsé du camp sans avis ni délai et sans recours contre la Ville de Prévost.*





Comportement

Le camp de jour est un endroit qui permet aux enfants d'avoir du plaisir, le tout, dans un environnement respectueux. Lors de l'inscription, vous avez été avisé du code de vie dont votre enfant doit respecter ainsi que des mesures disciplinaires qui seront appliquées lors de situations problématiques.

Nous demandons la collaboration des parents en nous indiquant tous les renseignements sur la fiche santé, à remplir lors de l'inscription afin que le camp de jour se déroule dans l'harmonie pour le plus grand plaisir de tous.

Pour toute situation problématique, n'hésitez pas à en parler avec le technicien en loisir ou à la responsable du camp de jour.

Accompagnement

Depuis quelques années, la ville de Prévost multiplie ses efforts afin de favoriser l'intégration des personnes en situation d'handicap et à besoins particuliers au sein de sa communauté.

Le programme d'accompagnement du camp de jour est un service non spécialisé, sans frais supplémentaires. Il assure que le jeune inscrit au camp de jour, qui requiert du soutien supplémentaire pour faciliter son intégration, puisse bénéficier de l'aide d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice dans les activités régulières du groupe de pairs qui lui est attribué.

Tous les règlements, le code de vie et les mesures disciplinaires mentionnés dans le présent document s'appliquent uniformément à l'ensemble des participants et participantes.

Pour avoir de plus ample information sur le programme d'accompagnement, connaître les critères d'admissibilités et les contraintes excessives, veuillez communiquer avec le service des loisirs.



Trousse du parfait campeur

Votre enfant doit avoir avec lui, tous les jours, le matériel suivant:

Sac à dos
Dîner froid (Bloc réfrigérant)
Soulé de course
Crème solaire
Chapeau
Chasse moustique
Bouteille d'eau réutilisable
Maillot de bain
Serviette de plage
Veste de flottaison (si nécessaire)
Chandail chaud
Imperméable
Vêtement de rechange



Boîtes à lunch

Advenant le cas où votre enfant oublierait sa boîte à lunch, nous vous contacterons pour que vous veniez lui porter au camp de jour.

Il est interdit d'avoir des noix et des arachides dans les lunches.



Lors des sorties

Lors des sorties, tous les enfants doivent obligatoirement porter le chandail officiel du camp de jour.

Si un enfant se présente le matin de la sortie sans son chandail, un nouveau lui sera remis, et des frais de 15 \$ seront ajoutés à la facture finale du camp.

Les sorties sont obligatoires pour tous. Le départ en autobus a lieu à 9 h 30.

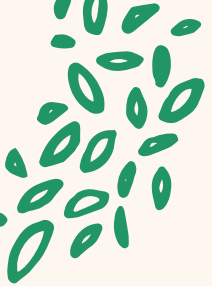
La Ville se réserve le droit de refuser la participation à un enfant qui ne respecte pas les consignes de sécurité ou nuit au bon déroulement de l'activité.

Merci de préparer un lunch froid (aucune possibilité de réchauffer sur place) et n'envoyez pas d'argent avec votre enfant.

Évitez également les contenants en verre. Un petit sac à dos est recommandé pour transporter ses effets personnels.

L'enfant doit toujours être vêtu d'une tenue sportive et appropriée selon la température.

Les objets personnels qui pourraient avoir de la valeur (ex. : bijoux, jouets, jeux vidéo, appareil photo, iPad, téléphones, etc.) sont interdits au camp.



Piscine

Il est obligatoire pour les enfants âgés de 8 ans et moins de porter une veste de flottaison. Pour les enfants de 9 ans et plus, le parent doit décider si l'enfant est dans l'obligation de porter une veste de flottaison individuelle lors de l'inscription. Cependant, de petits tests de nage seront réalisés lors des sorties à la piscine et il est possible que votre enfant soit obligé de porter une veste de flottaison selon les recommandations des sauveteurs et animateurs.

Nous vous rappelons que les flotteurs aux bras ainsi que les ballons dorsaux ne sont pas permis à la piscine (vous devez fournir un vêtement de flottaison individuelle).

Les enfants vont minimum une fois par semaine à la piscine quand la température le permet, il faut donc prévoir :



- ◆ Maillot de bain
- ◆ Serviette de plage
- ◆ Crème solaire
- ◆ Casquette ou chapeau
- ◆ VFI (Veste de Flottaison Individuelle) si nécessaire



objets perdus

Nous vous rappelons que les objets perdus sont conservés. Vous devez récupérer tout objet perdu avant la fin du camp, sans quoi les articles non réclamés seront remis à la Maison d'entraide de Prévost sans aucun avis. Nous vous conseillons d'identifier les objets et vêtements appartenant à votre enfant. La Ville de Prévost n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.

Camp vert

Le camp de jour poursuit sa lancée pour devenir un camp de plus en plus écologique. Pour ce faire, nous avons besoin de l'implication de tous les enfants, mais aussi de tous les parents. Comme chaque année, nous vous incitons à faire des lunchs et des collations écologiques pour vos enfants :

- ◆ Privilégier un sac à lunch réutilisable en tissus ou isolant ;
- ◆ Privilégier des contenants réutilisables ou recyclables ainsi que des ustensiles réutilisables ;
- ◆ Apporter une bouteille d'eau qui peut se remplir.



Horaire camp de jour

Exemple d'une journée type

- 7 h 00 à 9 h 00 – Service de garde
- 9 h 00 à 9 h 30 – Rassemblement
- 9 h 30 à 9 h 45 – Collations
- 9 h 45 à 12 h 00 – Activités
- 12 h 00 à 13 h 00 – Dîner
- 13 h 00 à 15 h 00 – Activités
- 15 h 00 à 15 h 30 – Collations
- 15 h 30 à 16 h 00 – Rassemblement
- 16 h 00 à 18 h 00 – Service de garde



Les animateurs et accompagnateurs sont âgés entre 16 et 20 ans et reçoivent une formation en premiers soins et une formation en animation et sécurité. Les ratios animateur/enfants sont les suivants :

5-6 ans : 1 animateur/10 enfants.
7-8 ans : 1 animateur/12 enfants
9 ans et plus : 1 animateur/15 enfants



Arrivées et départs

Signatures obligatoire !



La période d'animation se déroule de 9 h à 16 h du lundi au vendredi. Avant ou après ces heures, votre enfant doit obligatoirement être inscrit au service de garde pour demeurer sur les lieux et être sous notre responsabilité.

À l'arrivée et au départ de votre enfant du camp de jour, vous devez signer la feuille de présence. Cette signature fait foi de sa présence pour la journée. C'est votre responsabilité !

Toujours passer par la porte d'entrée de l'école et non par le côté de la cour d'école à l'extérieur. En cas de pluie, passer par la porte du service de garde de l'école Champ-Fleuri.

La signature d'arrivée de la part du parent doit avoir lieu entre 7 h et 9 h. Pour le départ, la signature se fera entre 16 h et 18 h. Lors de départ de votre enfant, une pièce d'identité vous sera demandée. De plus, aucun départ n'est autorisé avant 16 h à moins que le parent avertisse la responsable le matin.

La personne qui vient récupérer votre enfant doit **ABSOLUMENT** se trouver sur la liste des personnes autorisées. Si celle-ci ne se trouve pas sur la liste, vous devrez contacter afin de valider que votre enfant puisse partir avec la personne en question. L'enfant ne pourra quitter le camp sans votre autorisation du camp de jour. Dans le cas où une personne qui ne figure pas sur la liste de présences et que vous désirez qu'elle s'y retrouve, vous devez nous en informer soit à l'accueil (matin/soir), par téléphone ou par courriel.

Service de garde

Le service de garde est offert de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h du lundi au vendredi.

Après 18 h, des frais de 15 \$ sont applicables, et ce, jusqu'à concurrence d'un retard de 15 minutes. Des frais supplémentaires de 15 \$ par tranche de 15 minutes s'appliqueront pour tout retard supplémentaire.

Les frais seront facturés à la fin du camp de jour et devront être acquittés sur réception de la facture.

Où vous stationnez ?



Matin :

Débarcadère de l'école
Champ-Fleuri / porte de
gym

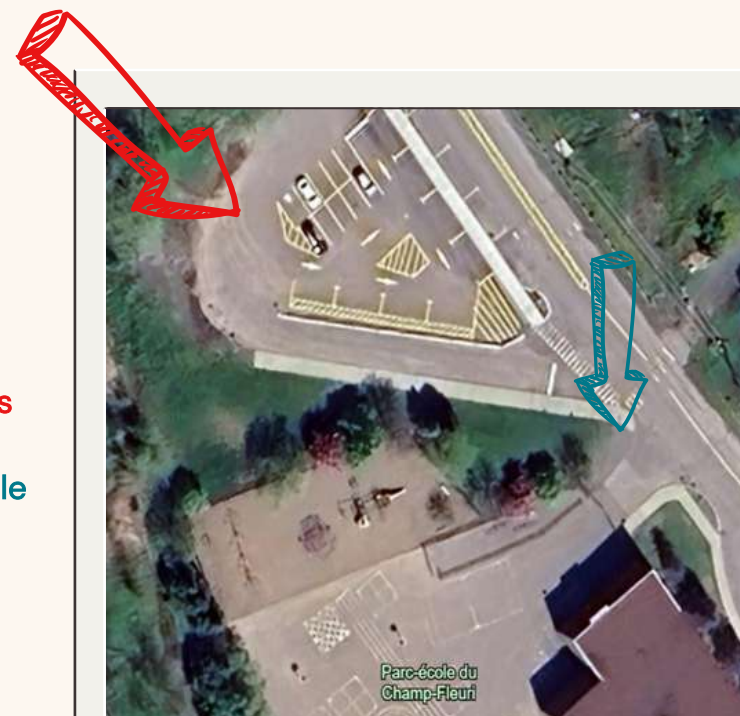
Beau temps le soir :

Débarcadère d'autobus

Entrée de la cour d'école
pour les présences



En cas de pluie le soir :
Stationnement de l'école Champ-
Fleuri / porte du service de garde de
l'école





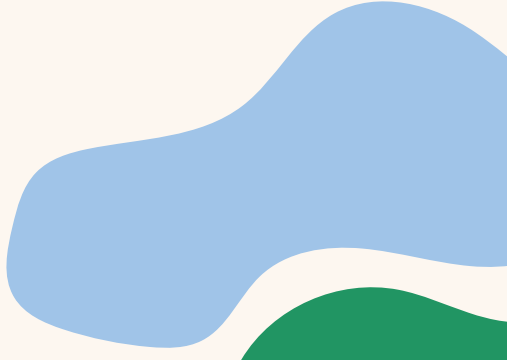
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Après le début du camp de jour, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'une attestation médicale, auquel cas le remboursement sera calculé au prorata des jours écoulés.

Des frais administratifs de 10 \$ par enfant s'appliqueront pour tout remboursement. Pour tout chèque sans provision, des frais de 25 \$ seront facturés, et le paiement devra alors être effectué en argent comptant ou par chèque certifié.

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit, soit par courriel à l'adresse suivante : jsbeauchamp@ville.prevost.qc.ca, ou directement au Service des loisirs de la Ville.

En tant que parent ou tuteur du ou des enfants inscrits, j'ai pris connaissance de la politique de remboursement, des autorisations et des mesures disciplinaires applicables en cas de non-respect du code de vie et je m'engage à le faire respecter. J'affirme également avoir répondu au questionnaire santé pour chacun des enfants lors de l'inscription.



thématiques

LES GRANDS EXPLORATEURS



#	DATES	THÉMATIQUES	DESCRIPTIONS
1	23 au 27 juin (Camp fermé le 24 juin)	Les artistes	3,2,1 action! Tous les enfants du camp seront des artistes cette semaine. Ateliers d'art et de cinéma seront au rendez-vous !
2	30 juin au 4 juillet	Le village western de Prévost	Hi ha cowboy ! Viens essayer des nouveaux pas de danse et voyage à travers l'univers du country.
3	7 au 11 juillet	Espion en herbe	Viens développer tes talents d'espions pour réussir les défis qui se présenteront à toi durant la semaine !
4	14 au 18 juillet	Safari	Enfile tes jumelles d'explorateurs et viens découvrir ce qui se cache dans la savane !
5	21 au 25 juillet	Les années 80	Une semaine remplie d'action où il y aura des activités multicolores !
6	28 juillet au 1er août	Les chefs cuistots	Prépare ton tablier de chef cuisto et viens participer à la création de recettes délicieuses !
7	4 au 8 août	Les petits matelots sous les tropiques	Viens résoudre des énigmes pour accéder au trésor caché de l'île paradisiaque du Champ Fleury.
8	11 au 15 août	Les savants fous	Enfile ton sarrau et viens explorer toutes sortes d'expériences scientifiques !

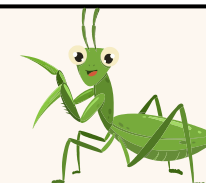
Tous les vendredis, il y aura des activités spéciales en lien avec la thématique. Les enfants sont invités à se déguiser selon la thématique de la semaine.

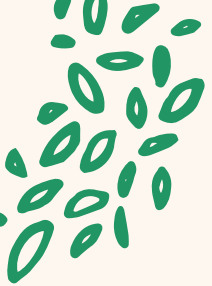


Activités



Dates	Activités	Informations
25 juin 2025	Univers toutou	Confection de toutou
2 juillet 2025	Kermesse	Jeux gonflables et jeux d'adresse
7 juillet 2024	Activac	Activité thématique espion en herbe
16 juillet 2024	Éducazoo	Présentation d'insectes
21 juillet 2025	Funtropolis (sortie)	Centre d'activité intérieur
30 juillet 2025	Le Crux – centre d'escalade (sortie)	Centre d'escalade et parcours ninja intérieur
6 août 2025	Plage Major (sortie)	Journée à la plage
13 août 2025	Science en folie	Ateliers et spectacle de science





Fleuri poste

Le Fleuri-Poste est une infolettre qui vous sera envoyée par courriel chaque semaine. Il sera important de le lire, car il y a aura des informations au sujet des sorties, de la thématique de la semaine, les vendredis déguisement, etc.

Information

QUESTIONS, COMMENTAIRES OU SUGGESTIONS

Cupcake
Responsable

450 275-1467
camps@ville.prevost.qc.ca

Jean-Sébastien Beauchamp
Technicien en loisir mandat gestion des
loisirs municipaux

450 224-8888, poste 6244
jsbeauchamp@ville.prevost.qc.ca

Adresse du Camp

École Champ-Fleuri
1135 Rue du Clos-Toumalin, Prévost JOR 1T0
450 275-1467

